

Le 4 juin 2014

Une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton de Stanstead tenue le **QUATRIÈME jour du mois de juin de l'an deux mille QUATORZE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper et messieurs George C. Atkin, Dany Brodeur, Pierre Martineau et Christian Laporte

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Monique Pépin, est également présente conformément aux dispositions de la *Loi du Code Municipal*.

Il y a vingt-quatre(24) personnes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Madame Francine Caron Markwell, procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

14-06-729

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité*

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 7.7.

ADOPTÉE

14-06-730

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET SUIVI

*Il est proposé par le Conseiller Dany Brodeur
Appuyé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité*

QUE le procès-verbal du 7 mai 2014 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

Madame Francine Caron Markwell fait un suivi au sujet des questions et commentaires apportés lors de la séance régulière du mois dernier.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Les questions et commentaires livrés par les citoyens se rapportaient aux sujets suivants:

- Calcium
À cause de la pluie abondante pendant le printemps, Il y a un retard d'au moins trois semaines.
- Branches
Plan B - nous embaucherons une pelle et un camion pour effectuer le ramassage et les chemins qui seront terminés seront indiqués sur le site web.
- Chemins privés (branches)
La municipalité effectue le ramassage des branches sur les chemins publics, s.v.p. apporter vos branches le plus près possible des chemins publics.
- Enseignes - chemin Bissell - centre équestre - enseignes passage chevaux et passage auto-chevaux
Validé qui a payé et installé ces enseignes
- Chemin Kohl et Bégin non passable
La municipalité investit dans les chemins les plus passants d'abord et il y annuellement une liste est préparée pour les travaux de rechargement.

- Règlement des animaux
Madame la mairesse explique que le règlement sera représenté pour ajouter les droits acquis quant aux nombres.
- Consultation concernant le règlement des animaux
Il n'y aura pas de consultation pour ce règlement.
- Monsieur Boucher rencontrera la directrice générale par intérim concernant les aventures de son système Ecoflow.

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La secrétaire d'assemblée dépose la liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport de l'inspecteur forestier du mois courant. Copie du rapport a été remis au conseil qui en prend acte.

7.2 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Il n'y a pas eu de séance de travail du CCU pendant le mois.

7.3 Dépôt du Rapport d'Inspection forestière

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport de l'inspecteur forestier du mois courant. Copie du rapport a été remis au conseil qui en prend acte.

14-06-731

7.4 Adoption du règlement numéro 362-2014 constituant l'élaboration du comité consultatif en environnement (CCE)

ATTENDU QU'en vertu du chapitre V, section I, article 19 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale peut adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite la constitution d'un comité consultatif en environnement ayant pour mandat principal d'éclaircir le conseil sur les questions d'ordre environnemental pouvant avoir un intérêt ou une incidence pour le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné à la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 7 mai 2014;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

***Il est proposé par le Conseiller Christian Laporte
Appuyé par le Conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil adopte le règlement 362-2014,

ADOPTÉE

7.5 Retirer l'avis de motion concernant le règlement 352-2014

De retirer l'avis de motion pour le règlement 352-2014.

QUE les membres du CCU se pencheront sur l'étude de ce règlement ainsi que la formulation du nouveau règlement.

ADOPTÉE

RETIRÉ

7.7 Participation au forum national sur les lacs les 11 au 13 juin 2014

7.8 Avis de motion pour adopter le règlement numéro 363-2014 intitulé règlement amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 211-2001

Avis de motion est donné par le conseiller Christian Laporte qu'un projet de règlement sera adopté à une prochaine séance de ce Conseil pour se conformer à l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Une copie du règlement numéro 363-2014 amendant le règlement du plan d'urbanisme est jointe à l'avis de motion et une demande de dispense de lecture de ce projet de règlement est faite.

7.9 Avis de motion pour adopter le règlement numéro 364-2014 intitulé règlement amendant le règlement de zonage numéro 212-2001

Avis de motion est donné par la conseillère Janet Cooper qu'un projet de règlement sera adopté à une prochaine séance de ce Conseil pour se conformer à l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Une copie du règlement numéro 364-2014 amendant le règlement de zonage d'urbanisme est jointe à l'avis de motion et une demande de dispense de lecture de ce projet de règlement est faite.

7.10 Avis de motion pour adopter le règlement numéro 365-2014 intitulé règlement amendant le règlement de lotissement numéro 213-2001

Avis de motion est donné par le conseiller George Atkin qu'un projet de règlement sera adopté à une prochaine séance de ce Conseil pour se conformer à l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Une copie du règlement numéro 365-2014 amendant le règlement de lotissement est jointe à l'avis de motion et une demande de dispense de lecture de ce projet de règlement est faite.

14-06-732

7.11 Modifications aux règlements d'urbanisme - modification 12-12

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer une concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC Memphrémagog pour donner suite à la modification 12-12 ;

ATTENDU QUE le mandat sera effectué en trois volets:

Le premier consiste à réaliser certaines modifications au règlement de zonage afin de rédiger une concordance au schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog à la suite de la modification. Les principaux éléments qui seront ajoutés ou mis à jour sont les suivants:

- Ajout ou mise à jour des définitions;
- Mise à jour des dispositions sur les rives, littoral et les milieux humides;
- Mise à jour des plans de la zone inondable;
- Mise à jour de la délimitation de certaines zones inondables;
- Etc.

Le second consiste à effectuer certaines modifications aux règlements de zonage et de construction afin de réaliser certains ajustements techniques.

Le troisième volet comprend la mise à jour de l'ensemble des affectations et des zones au plan d'affectation du sol et au plan de zonage. Cette modification s'effectuera à partir de la nouvelle matrice graphique. Deux nouveaux plans sur papier seront réalisés.

ATTENDU QUE le prix soumis pour ce mandat est de 1 350 \$;

ATTENDU QUE le prix soumis pour le mandat de la mise à jour de la cartographie est de 1 650 \$ en raison de la réforme cadastrale;

***Il est proposé par le Conseiller Dany Brodeur
Appuyé par le Conseiller Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la dépense et le paiement pour le mandat de 1 350 \$ ainsi que le mandat de la mise à jour de la cartographie pour une somme de 1 650 \$.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 610 01 453

14-06-733

7.12 Demande de certificat d'autorisation au MDDEFP pour travaux en milieu hydrique:

ATTENDU QUE pour la construction du nouveau pont sur le chemin René nous devons obtenir un certificat d'autorisation auprès du MDDEFP;

ATTENDU QUE la municipalité a embauché monsieur Éric Antigny à titre d'inspecteur en environnement ;

***Il est proposé par le Conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le Conseiller George Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil mandate monsieur Antigny d'obtenir ledit certificat d'autorisation auprès du MDDEFP dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE

8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

14-06-734

8.1 Octroi du contrat pour l'achat du camion quatre (4) roues motrices

ATTENDU QUE la municipalité par voie d'appel d'offres sur invitation écrite auprès de plusieurs compagnies en date du 12 mai dernier a demandé une soumission pour l'achat d'un camion quatre (4) roues motrices portant le numéro du devis DV-001;

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim accompagnée de quatre (4) témoins a procédé à l'ouverture publique des soumissions en date du 27 mai à 10 h 05 ;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est la compagnie Magog Ford au montant de 30 045 \$ taxes en sus;

***Il est proposé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil octroie le contrat à la compagnie Magog Ford pour l'achat du camion Ford 2014 tel que précisé au devis DV-001 au montant de 30,045 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE
Poste de dépenses: 03-310-00-000

14-06-735

8.2 Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique lors de l'inondation survenue entre le 15 au 20 avril 2014

ATTENDU QUE lors de l'inondation survenue entre le 15 au 20 avril 2014, des dépenses ont été occasionnées à la Municipalité;

ATTENDU QUE des employés municipaux, des pompiers et des citoyens ont travaillé avec ardeur entre le 15 et 20 avril dernier pour assurer la sécurité des personnes et la libre circulation des véhicules sur le réseau routier municipal;

ATTENDU QUE des citoyens ont été déplacés lors de cet événement;

ATTENDU QUE la municipalité procédera au remplacement de ce ponceau par un pont et que nous avons eu des dépenses qui ont interpellé le personnel de la voirie à entreprendre des opérations de surveillance du barrage, surveillance du réseau routier et surveiller le niveau dudit barrage;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité demande au ministre de la Sécurité publique de nous désigner bénéficiaire du *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents*;

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE la Municipalité avise le ministère de la Sécurité civile que l'opération en cours;

QUE la Municipalité suite à cela préparera une réclamation de toutes les dépenses engendrées lorsque le travail sera achevé et que toutes les factures auront été payées aux fournisseurs.

ADOPTÉE

14-06-736

8.3 Inspection du bureau municipal - offre de service de St-Georges Structure

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à la compagnie St-Georges Structures et Génie civil de procéder à l'analyse du plancher du bureau municipal qui présente des signes de pourritures et de dégradation;

ATTENDU QUE l'édifice est une ancienne église de plus ou moins, 150m², dont la structure, date de plus de cent (100) ans. Le plancher observé est celui de la salle du conseil;

ATTENDU QUE la description du mandat consiste à réaliser l'analyse structurale de la capacité du plancher et de faire la conception et la mise en plan de renforts;

ATTENDU QUE les services de génie ont trait à la structure charpente et structures de bois du plancher du rez-de-chaussée;

ATTENDU QUE la méthodologie pour la réalisation de ce projet est la suivante:

Structure - phase prise de mesures et évaluation état de la structure

- a) relevé détaillé de la structure du plancher;
- b) dessin et mise en plans de la structure existante;
- c) analyse et calculs pour la détermination de la capacité du plancher;
- d) rapport et dossier photographique.

Structure - phase conception et plans et devis renforts et réhabilitation

- e) conception, ingénierie et plans et devis de renforts;
- f) conception et mise en plans des coupes et détails;
- g) préparation et production des plans et devis pour construction (scellés et signés)

ATTENDU QUE pour le présent projet, on nous fournira cinq (5) copies de plans et devis de structures et civil, scellés et signés, ainsi qu'une version PDF scellée et signée électroniquement;

ATTENDU QUE les travaux exclus sont la surveillance, réunion ou étude de documents suite à la remise de plans pour soumission ainsi que le relevé d'arpentage;

ATTENDU QUE la firme demande à la municipalité de lui fournir les plans de la structure existante.

***Il est proposé par le Conseiller Christian Laporte
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE la Municipalité autorise la directrice générale et la mairesse à signer l'offre de service avec la compagnie St-Georges Structures et génie civil pour la préparation de plans et devis pour la réfection du plancher du bureau municipal.

QUE ce contrat est octroyé sur une base de taux horaire tel qui suit:

ingénieur junior	70,00\$
ingénieur intermédiaire	90,00\$
ingénieur senior	110,00\$

technicien junior 60,00\$
technicien senior 80,00\$

QUE le montant maximal prévu est de 5300 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE
poste budgétaire: 03 310 00 000 (5000 \$)
02 190 00 522

14-06-737

8.4 Étude géotechnique - remplacement du ponceau par un pont - chemin René

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du remplacement du ponceau du chemin René;

ATTENDU QUE ce ponceau est désuet;

ATTENDU QUE la structure actuelle sera remplacée par un pont acier-bois de 9,0 mètres d'ouverture, selon les normes du MTQ en termes d'ouvrages de ce type, on doit aussi prévoir au moins un forage par unité structurale, et ce, jusqu'à une profondeur minimale de 8,0 mètres sous les fondations, ou jusqu'à 3,0 mètres dans le socle rocheux;

ATTENDU QUE les forages prévus sont d'une profondeur cible maximale de 12,0 mètres;

ATTENDU QUE le prix soumis est de 8 250 \$ taxes en sus.

***Il est proposé par le Conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le Conseiller George Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le groupe EXP (monsieur Vincent Langlais, ingénieur) soit mandaté pour l'élaboration et la préparation de cette étude géotechnique.

ADOPTÉE
poste de dépenses 02 320 00 411

14-06-738

8.5 Camion Ford

ATTENDU QUE la municipalité doit faire identifier le camion Ford 2014, en indiquant le nom de la municipalité, coût estimé 150 \$ taxes en sus ;

ATTENDU QUE des luminaires directionnels (deux clignotants) doivent être installées, coût estimé 740 \$ taxes en sus ;

ATTENDU QUE des flèches directionnelles doivent être installées, coût estimé 1 800 \$ taxes en sus ;

ATTENDU QUE ce véhicule doit être immatriculé, soit un transfert ou encore achat de nouvelle plaque;

ATTENDU QUE des boîtiers de rangement et filage doivent être montés pour ce véhicule, le coût estimé pour la main d'œuvre est de 1 000 \$ taxes en sus;

ATTENDU QUE deux boîtes d'aluminium doivent être fabriquées pour ce véhicule, coût estimé de 1 420 \$ taxes en sus;

ATTENDU QUE l'installation d'une deuxième batterie est nécessaire pour opérer ces équipements et que le prix estimé est de 200 \$ taxes en sus;

***Il est proposé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le Conseiller Georges Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil autorise une dépense estimée à 6 000\$ pour effectuer ces travaux.

ADOPTÉE
Poste de dépenses: 02-320-00-455
02 320 00 525

14-06-739

8.6 Disposition du camion

ATTENDU QUE la municipalité a acheté un camion neuf;

ATTENDU QUE le conseil désire se départir du vieux camion Dodge RAM 2004;

***Il est proposé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le Conseiller Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande à la directrice générale par intérim de voir à la disposition du camion et de faire rapport au conseil.

ADOPTÉE

14-06-740

8.7 Chemin Fitch Bay

ATTENDU QUE le chemin Fitch Bay débute dans le village de Fitch Bay pour se terminer à la route 141;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead a refait sa partie du chemin Fitch Bay;

ATTENDU QUE la ville de Magog a refait une partie du chemin Fitch Bay;

ATTENDU QUE les citoyens de la municipalité du Canton de Stanstead empruntent ce chemin pour se rendre à Magog et la partie qui reste à faire est dans un état pitoyable;

ATTENDU QUE le chemin Fitch Bay est utilisé par les gens qui parcourent la route du chemin des Canton donc un attrait touristique majeure pour la région;

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par le Conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil du Canton de Stanstead demande à la Ville de Magog quand elle projette finir la réfection du chemin Fitch Bay?

ADOPTÉE

9. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

14-06-741

9.1a) Approbation des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conformément au règlement numéro 335-2012 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et la liste des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copies de ces listes ont été distribuées aux membres du conseil et sont jointes aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles les dépenses payées pendant le mois est de 9 236,50 \$, les salaires montant net 39 824,69 \$;

***Il est proposé par le Conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14-06-742

9.1b) Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses à payer pour le mois courant est de 150 185,87 \$;

***Il est proposé par le Conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil approuve la liste des comptes à payer dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la personne responsable en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.5 Rapport des délégations de pouvoir

Les rapports des délégations de pouvoirs du directeur général par intérim et du directeur des travaux publics sont déposés auprès des membres du Conseil.

14-06-743

9.6 Défibrillateur

ATTENDU QUE suite à discussion entre les membres du conseil concernant l'emplacement du défibrillateur;

***Il est proposé par Conseillère Janet Cooper
Appuyé par la le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le défibrillateur soit maintenant situé au bureau municipal;

QUE le Conseil demande que ce déplacement soit indiqué sur le site web de la municipalité.

ADOPTÉE

14-06-744

9.7 Secrétaire-réceptionniste - évaluation

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Richard Ranger a discuté avec le conseil du travail de la secrétaire-réceptionniste ;

ATTENDU QUE le 1^{er} juin 2013 madame Nancy Vanasse a été embauchée à titre de secrétaire-réceptionniste;

ATTENDU QUE le conseil avait statué que cette employée serait évaluée par le directeur général par intérim;

ATTENDU QUE le directeur général par intérim a remis son évaluation de cette employée aux membres du Conseil;

***Il est proposé par le Conseiller George Atkin
Appuyé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil appuie les recommandations du directeur général par intérim, entre autres:

Madame Vanasse a démontré une volonté d'apprentissage;
sa disposition auprès des citoyens est dénotée;

QUE le salaire de cette employée sera majoré de 1 \$ / heure et ce effectif le 1^{er} juillet 2014 (le 1^{er} juillet étant un mardi, la date d'entrée en vigueur sera le 30 juin 2014).

QUE le Conseil désire remercier madame Vanasse de son excellent travail et espère qu'elle sera parmi nous pour plusieurs années à venir.

ADOPTÉE

**poste de dépenses: 02 130 00 141
et suivants**

14-06-745

9.8 Achat de logiciel - dépôt direct

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir à ses employés le dépôt direct ;

ATTENDU QUE le système comptable utilisé par la municipalité est PG Solutions:

ATTENDU QUE nous devons acheter le module de transmission pour les dépôts directs;

ATTENDU QUE les frais d'achat du logiciel sont de 1 505 \$;

ATTENDU QUE les frais annuels sont de l'ordre de 240 \$;

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise l'achat de ce logiciel au montant de 1 505 \$ taxes en sus et le paiement annuel fera partie des frais lors du budget 2015.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 130 00 414

14-06-746

9.9 Convention avec la Banque Nationale - dépôt direct

ATTENDU QUE la municipalité doit signer une convention avec la Banque Nationale pour offrir le dépôt direct à ses employés;

ATTENDU QUE la Banque consent à mettre à la disposition de l'entreprise un service lui permettant d'effectuer des dépôts directs;

ATTENDU QU'en contrepartie de l'accord de la Banque d'offrir le Service de dépôts directs, la municipalité consent à utiliser ledit service en conformité des dispositions de la convention;

***Il est proposé par le Conseiller Christian Laporte
Appuyé par la Conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la mairesse madame Francine Caron-Markwell et madame Monique Pépin la directrice générale par intérim à signer ladite convention.

ADOPTÉE

14-06-747

9.11 Placement des deniers de la municipalité

ATTENDU QUE pendant l'année, il est opportun de placer les deniers de la municipalité au meilleur taux d'intérêt;

***Il est proposé par le Conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le Conseiller Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande à la directrice générale par intérim de voir à placer les deniers de la municipalité au meilleur taux possible.

QUE la directrice générale par intérim avisera par courriel les membres du comité d'administration lorsque des deniers seront placés.

ADOPTÉE

14-06-748

9.12 Convention avec la MRC Memphrémagog

ATTENDU QU'une liste de propriétés ayant des arrérages de taxes a été présentée à la MRC de Memphrémagog pour vente lors de l'encan qui se tiendra le 12 juin prochain;

ATTENDU QUE pour certains immeubles pour lesquels les avis n'ont pu être signifiés, la MRC de Memphrémagog est prête à signer une convention la dégageant, elle et ses officiers, de toute responsabilité quant à la vente pour taxes des immeubles pour lesquels la correspondance expédiée en vertu des articles 1028 et 1041 du Code municipal a été retournée, laquelle vente aura lieu le 12 juin 2014, au bureau de la MRC;

***Il est proposé par le Conseiller Dany Brodeur
Appuyé par le Conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE madame la mairesse Francine Caron-Markwell et madame la directrice générale par intérim Monique Pépin sont par les présentes autorisées à signer pour et au nom de la municipalité une convention avec la MRC de Memphrémagog

pour l'indemniser ainsi que ses officiers de toute conséquence pécuniaire pouvant résulter de la vente pour défaut de paiement de taxes des immeubles mentionnés et décrits dans ladite convention en raison de l'inobservation des articles 1028 et 1041 du Code municipal.

ADOPTÉE

14-06-749

9.13 Nomination du maire suppléant

ATTENDU QUE tel que stipulé à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont mentionné qui serait intéressé à devenir maire suppléant soit messieurs Christian Laporte et Pierre Martineau d'accepter cette responsabilité ;

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil mandate monsieur Pierre Martineau maire suppléant du mois de juin 2014 au mois de février 2016 et monsieur Christian Laporte du mois de mars 2016 au mois de novembre 2017.

ADOPTÉE

14-06-750

9.14 Achat d'un téléphone pour la directrice générale

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim a reçu une soumission pour l'achat d'un téléphone de la compagnie Solutia Telecom au montant de 247,83 \$ taxes en sus;

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim doit être rejointe en tout temps;

***Il est proposé par le Conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise l'achat de ce téléphone au montant de 247,83 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

poste de dépenses: 02 130 00 419

9.16 Avis de motion règlement numéro 357-2014 intitulé règlement du fonds de roulement et abrogeant les règlements portant les numéros 152-1994 et 321-2010

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dany Brodeur que lors d'une prochaine assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité sera présenté le règlement intitulé règlement numéro 357-2014 abrogeant les règlements numéro 152-1994 et 321-2010

L'objet de ce règlement est d'autoriser la municipalité à procéder à l'augmentation de son fonds de roulement de 350,000 \$. Ce règlement portant le numéro 357-2014 et intitulé *Règlement 357-2014 concernant l'augmentation d'un fonds de roulement*.

Une copie du règlement 357-2014 est jointe à l'avis de motion et une demande de dispense de lecture est faite.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de la Municipalité du Canton de Stanstead durant les heures d'ouverture du bureau.

14-06-751

9.17 Ajout de deux lignes téléphoniques

ATTENDU QUE la municipalité compte maintenant dans le bureau municipal sept (7) employés et les membres du conseil et le maire qui viennent à l'occasion et

nous avons trois lignes de téléphone, à plusieurs reprises les lignes sont toutes prises;

ATTENDU QUE l'ajout de deux lignes téléphoniques pour la somme de 50,02 \$ / mois / ligne ainsi que les frais d'installation de 125 \$;

***Il est proposé par le Conseiller George Atkin
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise l'ajout de deux lignes téléphoniques au coût de 50,02 \$ / mois / ligne et les frais d'installation de 125 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 130 00 331

14-06-752

9.18 Adhésion Fédération Canadienne des Municipalités

ATTENDU QUE madame Hélène Hamel, agente au développement demande au conseil la possibilité de devenir membre de la Fédération Canadienne des Municipalités;

ATTENDU QUE les frais de cotisation sont de l'ordre de 130 \$ plus les frais de population à 142 \$ (1 038 x 13,68 \$) donc un total de 272 \$;

ATTENDU QUE la municipalité pourrait avoir droit à des octrois pour différents programmes;

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par le Conseiller George Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise l'adhésion à la FCM pour une somme de 272 \$.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 710 00 494

14-06-753

9.19 Demande du Marché Gaudreau

ATTENDU QUE les citoyens du secteur Fitch Bay vont chercher leur poste au Marché Gaudreau;

ATTENDU QUE la municipalité et le marchand ont omis de finaliser les ententes;

***Il est proposé par le Conseiller Christian Laporte
Appuyé par la Conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande à la directrice générale par intérim de voir à préparer une entente avec ce commerçant.

QUE le conseil autorise le paiement de 1 400 \$ pour les dernières années d'utilisation de l'électricité.

QUE le conseil autorise le paiement de 170 \$ annuellement pour l'utilisation de l'électricité du magasin pour que les citoyens de Fitch Bay aient un luminaire pour prendre leur courrier.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 340 00 681

14-06-754

9.20 Archives

ATTENDU QUE notre archiviste HB nous a soumis son prix pour venir faire le travail requis pour appliquer le calendrier de conservation;

ATTENDU QUE le prix soumis est de 932,79 \$ taxes en sus pour quatre jours de travail et qu'il est disponible la semaine du 3 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le Conseiller Christian Laporte

**Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité**

QUE le conseil autorise la dépense et le paiement de 932,79 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 130 00 415

14-06-755

9.21 Marge de crédit

ATTENDU QUE le conseil avait adopté le règlement 246-2003 décrétant un emprunt et une dépense pour l'exécution de travaux de mise aux normes de l'approvisionnement de la qualité de l'eau potable (secteur Fitch Bay) et décrétant l'imposition auprès des contribuables du même secteur;

ATTENDU QU'en 2009, la municipalité avait ouvert une marge de crédit pour remplacer les billets d'emprunt pour ce règlement;

ATTENDU QU'il serait opportun d'emprunter un montant de 30 073,26 \$ du fonds de roulement sur une période de dix (10) ans pour rembourser cet emprunt;

ATTENDU QUE le prix à rembourser annuellement serait de 3 007,33 \$

ATTENDU QUE les citoyens économiseront les frais d'intérêt pour ces dix (10) années;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le Conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité**

QUE le conseil autorise le paiement de cette dette auprès de la Banque Nationale et autorise l'emprunt de son fonds de roulement au montant de 30 073,26 \$ pour les prochains dix ans.

ADOPTÉE
poste de dépenses: fonds de roulement
c.c.: comptable

10. HYGIÈNE DU MILIEU

14-06-756

10.1 Envoi de lettres pour la vidange des fosses septiques

ATTENDU QU'annuellement des lettres doivent être envoyées à nos citoyens pour les informer de la vidange des fosses septiques sur le territoire;

**Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité**

QUE le conseil demande à son inspecteur en environnement de voir à expédier ces lettres.

ADOPTÉE

14-06-757

10.2 Plan d'action et communication - gestion matières résiduelles

ATTENDU QUE l'inspecteur en environnement doit préparer un plan d'action et de communication concernant la gestion des matières résiduelles;

**Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil demande que ce plan soit déposé au conseil pour le la fin juillet 2014.

ADOPTÉE

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

14-06-758

11.1 Cogesaf

ATTENDU QUE l'organisme Cogesaf est le conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François;

ATTENDU QUE les frais d'adhésion sont de l'ordre de 50 \$ annuellement;

***Il est proposé par le Conseiller Christian Laporte
Appuyé par le Conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil autorise l'adhésion et le paiement de 50 \$ pour couvrir les frais d'adhésion à cet organisme.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 110 00 494

14-06-759

11.2 Adoption du règlement 358-2014 abrogeant le règlement 319-2010 et les nuisances

ATTENDU QU'en vertu de l'article 491 du *Code municipal du Québec*, toute municipalité locale peut faire, modifier ou abroger des règlements;

ATTENDU QUE les municipalités desservies par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog s'entendent pour adopter des règlements uniformisés pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'afin de conserver cette uniformisation les municipalités suivantes : Ayer's Cliff, Bolton-Est, Eastman, Canton de Hatley, Hatley, Ogden, North Hatley, Canton de Potton, St-Étienne-de-Bolton, Stukely-Sud, Ville de Stanstead, Canton de Stanstead et St-Benoît-du-Lac, toutes desservies par la Sûreté du Québec, poste Memphrémagog, ne devraient pas amender le présent règlement sans concertation de l'ensemble;

ATTENDU QUE le Conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Christian Laporte à la séance ordinaire du 7 mai 2014 ;

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil adopte le règlement 358-2014 concernant les nuisances et abrogeant le règlement 319-2010.

ADOPTÉE

14-06-760

11.3 Adoption du règlement numéro 359-2014 concernant la sécurité, la paix et l'ordre à être appliqué de la municipalité

ATTENDU QU'en vertu de l'article 491 du *Code municipal du Québec*, toute municipalité locale peut faire, modifier ou abroger des règlements;

ATTENDU QUE les municipalités desservies par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog s'entendent pour adopter des règlements uniformisés pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'afin de conserver cette uniformisation les municipalités suivantes : Ayer's Cliff, Bolton-Est, Eastman, Canton de Hatley, Hatley, Ogden, North Hatley, Canton de Potton, St-Étienne-de-Bolton, Stukely-Sud, Ville de Stanstead, Canton de Stanstead et St-Benoît-du-Lac, toutes desservies par la Sûreté du Québec, poste Memphrémagog, ne devraient pas amender le présent règlement sans concertation de l'ensemble;

ATTENDU QUE le Conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la sécurité, la paix et l'ordre sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Christian Laporte à la séance ordinaire du 7 mai 2014 ;

***Il est proposé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le Conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil adopte le règlement 359-2014 abrogeant le règlement 318-2010 concernant la sécurité, la paix et l'ordre à être appliqué dans la municipalité.

ADOPTÉE

14-06-761

11.4 Adoption du règlement numéro 360-2014 relatif aux stationnements et la gestion des voies publiques de la municipalité

ATTENDU QU'en vertu de l'article 491 du *Code municipal du Québec*, toute municipalité locale peut faire, modifier ou abroger des règlements;

ATTENDU QUE les municipalités desservies par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog s'entendent pour adopter des règlements uniformisés pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'afin de conserver cette uniformisation les municipalités suivantes : Ayer's Cliff, Bolton-Est, Eastman, Canton de Hatley, Hatley, Ogden, North Hatley, Canton de Potton, St-Étienne-de-Bolton, Stukely-Sud, Ville de Stanstead, Canton de Stanstead et St-Benoît-du-Lac, toutes desservies par la Sûreté du Québec, poste Memphrémagog, ne devraient pas amender le présent règlement sans concertation de l'ensemble;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Christian Laporte à la séance ordinaire du 7 mai 2014 ;

***Il est proposé par le Conseiller Christian Laporte
Appuyé par le Conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil adopte le règlement 360-2014 relatif aux stationnements et la gestion des voies publiques de la municipalité et abrogeant le règlement 316-2010.

ADOPTÉE

14-06-762

11.5 Adoption du règlement numéro 361-2014 modifiant le règlement 345-2013 relatif à la sécurité incendie

ATTENDU QU'en vertu de l'article 491 du *Code municipal du Québec*, toute municipalité locale peut faire, modifier ou abroger des règlements;

ATTENDU qu'est en vigueur sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, un schéma de couverture de risques adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*, L.R.Q. c. S-3.4;

ATTENDU que le schéma détermine des objectifs de protection optimale contre les incendies qui peuvent être atteints compte tenu des mesures et des ressources disponibles et précisent les actions que les municipalités doivent prendre pour atteindre ces objectifs en intégrant leur plan de mise en œuvre;

ATTENDU que la MRC de Memphrémagog doit, dans le respect du plan de mise en œuvre du *Schéma de couverture de risques incendie*, collaborer à la mise à niveau d'une réglementation municipale uniformisée sur la sécurité incendie basée sur les codes existants (le chapitre 1 du *Code de construction du Québec* et le *Code national de prévention des incendies*), et à la création des services incendie et permettre l'adoption, par les municipalités, d'un règlement spécifique pour les avertisseurs de fumée;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q. c. C-47.1, la municipalité a compétence en matière de sécurité et, à cette fin, elle peut adopter des règlements en cette matière, notamment pour mettre en place, organiser et maintenir un service incendie et édicter des normes de sécurité en matière d'incendie;

ATTENDU qu'à cette fin, elle peut faire référence à des normes édictées par un tiers ou approuvées par lui;

***Il est proposé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil adopte le règlement 361-2014 relatif à la sécurité incendie et abrogeant le règlement numéro 345-2013.

ADOPTÉE

14-06-763

11.6 Chemin des Cantons

ATTENDU QUE la septième rencontre régionale se tiendra le mardi, 17 juin de 8 h 30 à 16 h à Coaticook au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook et que les frais de participation sont de l'ordre de 30 \$;

ATTENDU QUE madame la mairesse Francine Caron-Markwell et madame Hélène Hamel notre agente au développement devraient participer à cet évènement;

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par le Conseiller Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil autorise la participation et le paiement de 30 \$ / par personne pour la réunion qui aura lieu le 17 juin prochain.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 110 00 454
02701 10 454

REMIS

11.7 Génératrice pour la mairie

14-06-764

11.8 Démission du chef pompier

ATTENDU QUE le chef pompier nous a remis sa démission en date du 30 mai 2014;

ATTENDU QUE ce dernier restera en poste tant que la Municipalité n'aura pas choisi le prochain chef;

***Il est proposé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la Conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil accepte la démission de monsieur Alex Bernais.

QUE le conseil tient à le remercier pour son dévouement pendant toutes les années qu'il a été chef.

QUE le conseil est conscient que ce dernier a mis des heures et des heures dans ce département ainsi épargnant des argents à la municipalité.

Merci est un petit mot qui ne représente pas tout ce que le conseil ressent aujourd'hui. Bonne retraite Alex. Maintenant toi et Marielle pourrez sans doute passer du bon temps ensemble.

ADOPTÉE

14-06-765

11.9 Comité de sélection

ATTENDU QUE le chef pompier a remis sa démission;

ATTENDU QUE la Municipalité désire former un comité de sélection incluant monsieur Martin Primeau de la municipalité du Canton de Hatley puisque ce dernier a beaucoup d'expérience dans ce domaine;

***Il est proposé par le Conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le Conseiller Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le comité sera formé des membres du comité de sécurité publique et de monsieur Primeau.

QUE les entrevues préliminaires seront organisées avec madame la mairesse Francine Caron-Markwell, monsieur Martin Primeau et madame Monique Pépin et ils présenteront leurs recommandations aux membres du comité.

ADOPTÉE
poste de dépenses 02 220 00 419

14-06-766

11.10 Soirée reconnaissance

ATTENDU QUE le chef pompier a remis sa démission;

ATTENDU QUE la Municipalité désire préparer une soirée reconnaissance pour lui dire merci;

***Il est proposé par le Conseiller Christian Laporte
Appuyé par le Conseiller George Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil mandate le comité de sécurité publique à organiser la fête qui pourra être tenue à Georgeville.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le budget Sécurité publique.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 220 00 699

14-06-767

11.11 Constat

ATTENDU QUE pendant la période estivale, il est opportun de nommer des membres du personnel pour donner des constats d'infraction;

ATTENDU QUE la Municipalité nomme donc, monsieur Michel Massé, monsieur Pierre-Luc Doyon, monsieur Jean Plante, monsieur Gaétan Lessard et madame Maryse Lévesque et monsieur André Cloutier;

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par le Conseiller Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil sélectionne messieurs Massé, Doyon, Plante, Lessard, Cloutier et madame Lévesque personnes responsables à donner des constats d'infraction.

ADOPTÉE

14-06-768

11.12 Communication Plus

ATTENDU QUE la compagnie Communication Plus a fourni une soumission pour maintenir le lien de communication avec la Centrale 911 Lévis;

ATTENDU QUE les frais pour cette installation sont de l'ordre de 3 700 \$ taxes en sus;

***Il est proposé par le Conseiller George Atkin
Appuyé par la Conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil autorise l'achat et le paiement de ce montant de 3 700 \$, taxes en sus, auprès de la compagnie Communication Plus.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 220 00 419

14-06-769

11.13 0200 83 0680

ATTENDU QUE pendant un feu survenu du 68 Carré Copp, le chef pompier a dû faire venir une pelle mécanique pour s'assurer que le feu était bien éteint;

ATTENDU QUE la pelle a effectué du travail pour le compte de la municipalité et pour le compte des résidents;

ATTENDU QUE la facture est pour la somme de 1 350 \$;

***Il est proposé par le Conseiller Dany Brodeur
Appuyé par le Conseiller George Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil autorise le paiement de 675 \$, taxes en sus, car l'autre moitié du temps a servi à charger le matériel pour l'enlever du terrain 68 Carré Copp.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 220 00 419

12. LOISIRS ET CULTURE

14-06-770

12.1 Cédule de travail pour l'employé de la rampe de Georgeville

ATTENDU QUE la compagnie Escapades Memphrémagog a demandé à la municipalité qu'un employé soit présent lors des escales à Georgeville pendant la période estivale;

***Il est proposé par le Conseiller George Atkin
Appuyé par la Conseillère Janet Cooper
Il est résolu***

QUE le conseil demande à l'inspecteur de voirie et la directrice générale par intérim de revoir l'horaire de travail de l'employé à la rampe de bateau de Georgeville.

ADOPTÉE

14-06-771

12.2 Installation du module Jambette

ATTENDU QUE nous recevrons pendant le mois de juin le module Jambette;

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil demande au responsable de la voirie de voir à l'installation de ce module suivant les plans déjà fournis.

ADOPTÉE

14-06-772

12.3 Achats de fleurs pour la municipalité

ATTENDU QUE le conseil désire que des fleurs soient plantées à différents endroits de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil demande que mesdames Cooper et Hamel s'occupent de l'achat des ces fleurs;

***Il est proposé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le Conseiller Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil autorise une dépense maximale de 600\$ taxes en sus pour l'achat de ces fleurs.

ADOPTÉE
poste de dépenses:02 190 00 522

14-06-773

12.4 Remboursement de 30 \$ - rampe à bateau

ATTENDU QU'un citoyen de la Ville de Stanstead est venu au Parc Forand mettre son bateau à l'eau;

ATTENDU QUE ce dernier s'était rendu à Ogden pour mettre son bateau à l'eau et avant fait laver son bateau;

ATTENDU QUE son bateau ne pouvait être mis à l'eau à Ogden car ce dernier frappait la rampe;

ATTENDU QUE notre préposé lui a facturé 30 \$ pour la mise à l'eau de son bateau;

***Il est proposé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil autorise le remboursement de 30 \$ et que pour les années futures, ce citoyen devra avoir obtenu son certificat de lavage de bateau ainsi que son certificat d'usager.

QUE les frais de stationnement lui seront facturés.

QUE copie de cette résolution soit envoyé à la personne concernée, notre préposé à la rampe du parc Forand, le proposé d'Ogden et la directrice générale de cette municipalité.

ADOPTÉE

14-06-774

12.5 Nouvelle demande - Escapades Memphrémagog

ATTENDU QUE le directeur des ventes et du développement de Escapades Memphrémagog, monsieur Eric Lefebvre, nous a demandé d'ajouter quatre dates, soient les mercredis 11 juin, 18 juin, 25 juin et 16 juillet pour faire visiter le secteur Georgeville par le Grand Cru;

***Il est proposé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le Conseiller George Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil autorise l'ajout de ces visites à Georgeville cet été.

ADOPTÉE

13. VARIA

Il y a eu des questions des citoyens concernant la soirée reconnaissance, la rampe à bateau, du règlement des animaux ainsi que demande de consultation du département d'incendie.

14-06-775

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la Conseillère Gaétane Gaudreau Langlois, il est 20 h 50.

ADOPTÉE

**Francine Caron Markwell,
Mairesse**

**Monique Pépin,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière par intérim**

Je, Francine Caron Markwell, mairesse de la municipalité du Canton de Stanstead, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.